



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 62641

Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique de lui fournir les renseignements suivants à la date du 1er juillet 2014 : 1/ effectif total du cabinet (hors personnels de support) en précisant le nombre de contractuels ; 2/ pour l'ensemble des membres du cabinet (fonctionnaires et contractuels) hors personnels de support, la moyenne des trois rémunérations nettes les plus élevées ainsi que la moyenne des trois rémunérations nettes les moins élevées, primes et indemnités comprises, le calcul étant effectué en se basant sur une durée annuelle ; 3/ dans le cas où il dispose d'un logement de fonction (de nature domaniale ou faisant l'objet d'un bail), superficie habitable, nombre de pièces ainsi que la valeur locative servant de base d'imposition pour les impôts locaux.

Texte de la réponse

A la date du 1er juillet 2014, l'effectif du cabinet du ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique (hors personnels de support) était de 15 conseillers dont 8 contractuels. La moyenne des 3 rémunérations annuelles nettes les plus élevées, primes et indemnités comprises, était de 136 000 €. La moyenne des 3 rémunérations annuelles nettes les moins élevées, primes et indemnités comprises, était de 62 800 €. A la même date, le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique disposait d'un logement de fonction domanial, situé au 139 rue de Bercy, Paris 12e, d'une superficie habitable de 317 m², pièces de réception incluses.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62641

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 janvier 2015

Question publiée au JO le : [5 août 2014](#), page 6593

Réponse publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4762